

TD 2 SIG – Enoncé

Classement des quartiers jeunes et adaptés à la pratique sportive.

Une collectivité du Val-de-Marne souhaitant valoriser son territoire a commandé une étude auprès d'un bureau d'études afin de réaliser un classement des quartiers jeunes et adaptés à la pratique sportive. Pour cela, le bureau d'études a organisé avec la commune concernée une réunion afin de déterminer les critères permettant de réaliser ce classement. Premièrement, il conviendra d'identifier les quartiers ayant un taux de jeunes âgées de moins de 20 ans supérieur à 25%, possédant au moins 2 équipements sportifs et au moins 200 000 m² de végétation. Ces quartiers apparaîtront dans le classement final et seront considérés comme jeunes et adaptés à la pratique sportive. Puis, dans un deuxième temps, afin de départager ces quartiers et effectuer le classement final, il faudra comptabiliser le nombre de stades d'athlétisme et de bassins de natation situés à moins de 5 km de ces quartiers, que l'on additionnera aussi au taux de jeunes âgées de moins de 20 ans pour établir une note finale.

L'objectif de ce TD est tout simplement de produire ce classement.

Pour cela, nous disposons de trois fichiers Shapefile : un fichier Shapefile des IRIS (quartiers) du Val-de-Marne ; un fichier Shapefile des terrains de sport ; un fichier Shapefile des zones de végétation. De plus, nous disposons d'un fichier CSV (séparateur : point virgule) donnant la répartition de la population des IRIS par catégories d'âges. Dans ce fichier CSV, le champ « P16_POP0019 » recense le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans dans chaque IRIS et le champ « P16_POP » recense la population totale de chaque IRIS.